



Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 13/06/2023

ID : 069-200058493-20230607-C_20230607_02-DE



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C_20230607_02

SUITES DONNÉES AU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES DU 11/01/2022 PORTANT SUR LES EXERCICES 2015 ET SUIVANTS.

Rapporteur : Monsieur Eric PEREZ, Président

Le 7 juin 2023 à 18 h 30, le Comité du syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 31 mai 2023 s'est réuni en session ordinaire à l'Amphithéâtre des Brosses, 3 rue des Brosses à COMMUNAY sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, Président.

Quorum : 35
Nombre de délégués en exercice : 86

PRÉSENTS :

Titulaires : Métropole de Lyon : Nicolas BARLA, Myriam FONTAINE, Véronique GIROMAGNY, Sylvain GODINOT, Philippe GUELPA-BONARO, Pierre-Alain MILLET, Éric PEREZ, Anne REVEYRAND, Corinne SUBAÏ. Communes : Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (St Symphorien-d'Ozon) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Frédéric PICARD (Cailloux-sur-Fontaines), Thierry DUCHARNE (Charly), Michel FOURRIER (Chassieu), Patrick JOUBERT (Collonges-au-Mont-d'Or), David THOMMEGAY (Couzon-au-Mt-d'Or), François PASTRÉ (Craponne), Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-d'Or), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Alipio VITORIO (Givors), François NASARRE (Jonage), Quentin BALAYE (Lissieu), Yves JASSERAND (Marcy l'Étoile), Bernard DUMAS (Meyzieu), Gilbert SUCHET (Montanay), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Cyrille BOUVAT (St Cyr-au-Mont-d'Or), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Frédéric RAGON (Saint-Genis-Laval), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mont-d'Or), Stéphane PEILLET (St Priest), Jean-Michel BUDYNEK (Solaize), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny), Daniel SEGOUFFIN (Vernaison), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

Suppléants : Nausicaa BOISSON (Charbonnières-les-Bains), Damien PAUME (Dardilly), Ivan SABATIER (La Mulatière), Frédéric HYVERNAT (Oullins), Mickaël ZEMOURA (Sathonay-Camp).

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Christiane CHARNAY (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Pierre-Alain MILLET (Métropole de Lyon), Joëlle SECHAUD (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon), Christophe PINEL (Vourles) donne pouvoir à Michel CASTELLANO (Millery) Sophie BLACHÈRE (Caluire-et-Cuire) donne pouvoir à Myriam FONTAINE (Métropole de Lyon), Agnès GARDON-CHEMAIN (Écully) donne pouvoir à Marc DUBIEF (Bron),

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe CHONÉ (Communay)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des juridictions financières et notamment les articles L 243-5, L 243-9 ; R 241-18 et R 241-23 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2023-05-02-00005 en date du 2 mai 2023 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération n° C-2022-06-08/02 en date du 8 juin 2022 portant à connaissance du comité des observations de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) dans son rapport du 11 janvier 2022 d'observations définitives sur la gestion du SIGERLy pour les années 2015 et suivantes ;

Vu les réponses apportées par les ordonnateurs en exercice ;

Vu le rapport joint, présentant les actions entreprises suite au rapport de la CRC ;

Considérant que conformément à l'article L. 243-9 du code des juridictions financières (CJF), « *dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'exécutif de la collectivité territoriale ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes, qui fait une synthèse annuelle des rapports qui lui sont communiqués. Cette synthèse est présentée par le président de la chambre régionale des comptes devant la conférence territoriale de l'action publique. Chaque chambre régionale des comptes transmet cette synthèse à la Cour des comptes en vue de la présentation prescrite à l'article L. 143-9* » ;

Considérant que le délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes est écoulé et qu'il convient de présenter au Comité les actions mises en œuvre afin de répondre aux recommandations de la Chambre ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Eric PEREZ, Président

Le Comité syndical :

PREND ACTE du rapport présentant les actions entreprises suite au rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes présenté en Comité tel que joint à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le président à transmettre à la CRC la présente délibération et rapport ;

PREND ACTE de la communication et du débat relatifs au rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur la gestion du SIGERLY pour les exercices 2015 et suivants.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne. télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

Le Président du SIGERLY
Signé électroniquement par : ~~Éric Pérez~~
Date de signature : 13/06/2023
Qualité : Président du SIGERLY



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.